

**[www.stop-discrimination.gouv.fr](http://www.stop-discrimination.gouv.fr), un site dédié aux victimes de discrimination :  
08VICTIMES et Réseau INAVEM mis en avant**

Le ministère de la Justice a lancé un site Internet dédié aux personnes victimes de discrimination ou témoins d'une situation discriminatoire <<http://stop-discrimination.gouv.fr/>> . Pour les victimes, deux niveaux d'intervention, le national et le local. Au national, le 08VICTIMES, plate-forme téléphonique d'aide aux victimes, gérée par l'INAVEM, où les écoutants experts vont écouter la personne, comprendre sa situation pour ensuite la mettre en relation avec :

- des structures spécialisées dans une forme particulière de discrimination (en raison de la couleur de peau, de la religion, de l'orientation sexuelle...), qui a signé une charte d'engagement avec le 08VICTIMES (service gratuit, pas de renvoi vers des professionnels nommément désignés...), ou encore les services du Défenseur des Droits ;
- l'association d'aide aux victimes INAVEM locale, la plus facile d'accès pour un entretien en face à face avec la personne.

Sur le site, <<http://stop-discrimination.gouv.fr/cartographie>>, la recherche se fait en fonction du département et de 3 catégories de relais que sont : les Bureaux d'Aide aux Victimes / les Maisons de Justice et de Droit et les associations d'aide aux victimes.

Dans ces trois structures, les professionnels rencontrés font partie quasi exclusivement des associations du Réseau INAVEM.

Ce site doit permettre aux personnes victimes de discrimination ou à leurs proches :

- de déterminer la discrimination dont elles sont victimes ;
- d'être informées sur les lois applicables et les actions à entreprendre ;
- de s'orienter vers la structure de prise en charge la plus proche qui les aidera dans leurs démarches.

Le site est accompagné d'une campagne préventive « *Luttons contre les a priori pour vaincre la discrimination* » #Apriori visant à sensibiliser les citoyens aux préjugés qui participent à créer des comportements discriminatoires.

L'INAVEM est la fédération d'associations de professionnels de la prise en charge globale des victimes et un lieu de réflexion pluridisciplinaire sur le droit et l'aide aux victimes. C'est une présence sur tout le territoire français : réseau de 130 structures d'aide aux victimes et 760 lieux d'accueil conventionnés par la Justice et financés par l'Etat et les collectivités territoriales, en lien avec les services de police-gendarmerie, justice, santé et services sociaux. Ecoute, information sur les droits, accompagnement psychologique et social, dans l'immédiateté et dans la durée, de manière gratuite et confidentielle, bénéficient à toutes les victimes de la délinquance (atteintes à la personne et aux biens), accidents de la circulation, catastrophes et accidents collectifs... Les actions sont conduites dans un esprit de médiation, de résolution équilibrée du conflit et d'une justice restaurative des personnes, comme du lien social : juste équilibre entre les droits de la victime et de l'auteur par l'échange entre les parties.

Pour accéder à une écoute et une aide de proximité : le numéro national d'aide aux victimes, 08VICTIMES : 08 842 846 37, et le site Internet [www.inavem.org](http://www.inavem.org) <<http://www.inavem.org>> - <http://www.facebook.com/08VICTIMES.INAVEM> <http://twitter.com/08VICTIMES> <<http://twitter.com/08VICTIMES>>

Contact Presse : Olivia Mons 06 15 51 18 43 – [communication@inavem.org](mailto:communication@inavem.org)